



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 31 mai 2022, 18h00**

### **MAIRIE du Bourget**

Le trente et un mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

<b>Assemblée Délibérante</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect	X		
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier	X		
Marie-Claude Cote	X		
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X		
Alexandre Donadio	X		
Cédric Bermond	X		
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli	X		
Sandrine Moreau	X		
Dominique Ernaga	X		
Arthur Godfroy		X	G. Margueron
<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>VOTANTS</b>		<b>15</b>	

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 25/05/2022**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT** *Pré information courriel le 03/05/2022*
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
  
- ✓ **Approbation du Compte rendu du 5 avril 2022 : A l'unanimité.**
  
- ✓ Ajout de points à l'ordre du jour : M. le Maire demande l'approbation des élus pour ajouter deux points à l'ordre du jour. **A l'unanimité**, les points suivants sont ajoutés :
  - **Demande de subvention Coupe Hélicoptère tranche 2**
  - **Vente cartouches d'encre**

## 1. **Subventions aux associations** - Délibérations N°s 36/2022

**Avec 1 abstention de Thierry Soulier, (Président d'un club)**, les élus modifient la liste de subventions aux associations afin de corriger les montants et noms de certaines Associations.

- **Association Mus'Alpina : 150 €**
- **Chorale « La Haute Maurienne chante » : 150 €**

## 2. **Décision modificative Budget Principal**— Délibérations N°37/2022

**A l'unanimité**, l'Assemblée adopte la décision modificative transmise avant la séance pour un montant équilibré de 52 920 € pour transférer les frais d'études liés aux travaux de la luge dans le compte travaux 2315 de la même opération. Il s'agit d'une opération neutre pour le budget.

## 3. **Participation à l'Etude Climsnow** - Délibération N°38/2022

Sur la base des documents fournis par la CCHMV, l'Assemblée échange sur ce thème et notamment autour des objectifs de cette étude.

La CCHMV et les stations souhaitent réaliser une étude permettant, dans le cadre d'une offre de base et de prestations supplémentaires éventuelles, de :

- Quantifier les effets du changement climatique sur les évolutions attendues des principales variables nivo-météorologiques et sur la fiabilité de l'enneigement,
- Comparer les conditions d'exploitation à l'horizon 2050, avec une prise en compte directe de la topographie et des techniques de gestion de la neige (damage, neige de culture),
- Définir des éléments concrets permettant de guider les exploitants dans leurs choix d'investissement et leurs stratégies de diversification des activités touristiques,
- Disposer d'un rapport détaillé et pédagogique qui aura pour objectif d'éclairer la décision politique.

Les élus visualisent difficilement les effets positifs ou négatifs qu'une telle étude pourrait apporter, l'étude est déjà lancée et la participation des stations et communes supports reste encore à définir. Néanmoins, le conseil municipal peut se prononcer pour autoriser le Maire à signer la convention qui viendrait cadrer la répartition des coûts avec une participation de 5700 € maximum pour la Commune.

**Avec 10 Contre 2 abstentions et 3 Pour**, Le Conseil Municipal n'autorise pas M. le Maire à signer la convention et demande plus d'explications à ce sujet.

## 4. **Convention de partenariat RGD** - Délibération N°39/2022

La CCHMV et la quasi-totalité des communes du territoire bénéficient des logiciels de gestion cartographique (géoservices) de la Régie de Gestion des Données (RGD) Savoie Mont Blanc, notamment les outils Ris Net et Ris X Map.

Depuis le 1er janvier 2022, la RGD Savoie Mont Blanc a changé de statuts avec un passage en Groupement d'Intérêt Public (GIP). Pour anticiper ce passage, la RGD applique depuis janvier 2021 un nouveau barème d'abonnement qui privilégie le regroupement des abonnements des communes par leur structure intercommunale, de manière à réduire le nombre d'adhérents au GIP. Ces nouveaux tarifs comprennent une part fixe et une part variable par habitant.

La RGD a ainsi fait part à la CCHMV fin 2021 d'une proposition d'abonnement mutualisé pour les services de la Communauté de communes et les 10 communes qui composent le territoire. Cet abonnement prend en compte le nouveau barème de la RGD, et permet à l'ensemble du territoire d'obtenir une réduction importante sur le montant des abonnements.

Dès lors, il a été décidé de mutualiser l'abonnement à la RGD Savoie Mont-Blanc pour l'ensemble des communes du territoire et la CCHMV à compter du 1er janvier 2022, avec un portage de cet abonnement par la CCHMV.

Le projet de convention a été transmis avant la séance aux membres présents et a pour objet de définir les modalités d'intervention de chacune des parties, et notamment les modalités de refacturation des prestations.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCHMV pour l'abonnement aux géoservices de la RGD Savoie Mont-Blanc, et Confirme que les crédits étaient prévus au budget primitif 2022.

## **5. Convention alimentation en eau potable - Délibération N°40/2022**

Une convention entre la Commune de Villarodin-Bourget et le Groupement LYTO|BERTGEAMET portant sur la fourniture d'eau potable au chantier TELT doit être établie pour cadrer les volumes, le prix et modalités de fourniture d'eau potable.

Il est rappelé que les travaux d'alimentation en eau potable du chantier ont été acceptés par les mandats de conseils municipaux avant 2008 et ont été financés intégralement par LTF (TELT aujourd'hui).

Un projet de convention a été transmis avant la séance et précise notamment l'usage de l'eau et une capacité de débit maximum de 8m<sup>3</sup>/h sur l'année sauf en période d'étiage (février et mars) 5m<sup>3</sup>/h.

**A l'unanimité**, le conseil municipal :

- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention révisée en séance ;
- CONFIRME que les articles tels que rédigés dans la convention devront être respectés par le bénéficiaire,
- NOTE que la convention prend effet à la date de la délibération soit au 31/05/2022,
- AJOUTE que le tarif est de
  - Abonnement industriel : 100.00 €  
(1abonnement par tranche de 120 m<sup>3</sup>)
  - Prix du m<sup>3</sup> : 0.85 €
- PRECISE que la fourniture ne doit en aucun cas servir à d'autres usages que la consommation humaine et ne devra pas nuire à la qualité du service en termes de débit, réserve et fonctionnement global,
- AJOUTE que la Commune se réserve le droit de résilier la convention en cas de ressources insuffisantes ou perturbations sur son réseau.

## **6. Tarif appartement Villarodin - Délibération N°41/2022**

**A l'unanimité**, les élus approuvent un loyer de 450 €/mois garage compris pour l'appartement Est de l'ancien école de Villarodin.

## **Régie d'Electricité**

### **7. Point organisation régie / inter-régies**

M. le Président de la Régie, Stéphane Bect, informe le conseil municipal du départ de Sébastien Ignès ce jour. Le Recrutement d'un technicien est toujours en cours mais est très laborieux dans le contexte national actuel. Malgré le travail fourni par ce dernier et Mme Métral, les candidats sont rares et n'aspirent pas à prendre trop de responsabilités. Il attend des retours de quelques candidats et continue le travail fastidieux de recrutement. Il interpelle les élus sur des idées et du soutien pour l'aider dans cette mission...

La Collaboration inter-régies avance quant à elle bien car le recrutement du coordonnateur est en cours et en bonne voie.

Un Projet de convention inter-régies sera d'ailleurs contrôlé par un juriste sur une proposition de frais d'honoraires autour de 800 € à 1000 €.

#### **8. Nomination directrice REVB - Délibération N°42/2022**

Le Président explique les missions reprises par Sandra Métral suite à la démission de la Directrice et du départ du technicien

**A l'unanimité**, le conseil municipal nomme Sandra Métral Directrice de la régie.

#### **9. Convention astreinte - Délibération N°43/2022**

Le Président et la Directrice expliquent qu'une convention de service d'astreinte doit être signée avec l'entreprise Electra afin de formaliser les interventions réalisées dans le cadre de dépannages et d'interventions sous astreinte toujours sous la responsabilité du chargé d'exploitation. Cette convention durera a minima jusqu'à ce qu'un technicien intègre la Régie et soit formé pour assurer l'astreinte.

**A l'unanimité**, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **10. Convention régie électrique Avrieux - Délibération N°44/2022**

Le Président et la Directrice expliquent qu'une convention de service doit être signée entre les Régies d'Avrieux et Villarodin-Bourget.

En effet, suite à la démission de son Directeur, la Régie d'Electricité d'Avrieux a sollicité la Régie Electrique de Villarodin-Bourget pour une assistance administrative en attendant le recrutement du coordonnateur inter-Régies ou d'un directeur de la régie d'Avrieux. La convention porte sur une durée de 3 mois à raison d'une demi-journée d'assistance par semaine contre une facturation de 600 € HT/mois.

**A l'unanimité**, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **11. Décision modificative Budget REVB 2022 - Délibération N°45/2022**

**A l'unanimité**, l'Assemblée adopte la décision modificative transmise avant la séance pour un montant équilibré de 168 636.52 € pour transférer les frais d'études liés aux travaux du poste 63 KV dans le compte travaux 2315 de la même opération. Il s'agit d'une opération neutre pour le budget.

M. Rusque indique que le budget primitif avait été validé en Conseil Municipal sans qu'il ne soit présenté en Conseil de Régie. Le Président reconnaît ce manquement et s'en excuse, mais avec le contexte particulier de ce début d'année (démission directrice et technicien, chantier du poste source, rapprochement inter-régie...), et malgré une implication accrue de sa part et de Sandra Métral, il n'a malheureusement pas été possible d'organiser un Conseil de Régie préalable au vote du budget (1<sup>ère</sup> fois en 14 ans). Il est toutefois utile de rappeler que le vote des budgets et comptes administratifs appartient au Conseil Municipal ce qui n'entache pas d'illégalité les procédures de vote des budgets.

### **FONCIER**

#### **12.13. Division/Cession Parcelle B2563 - Délibération Nos 46 et 47/2022**

**A l'unanimité**, l'Assemblée autorise le Maire à signer tout document relatif à la division, à la régularisation du domaine public et à la cession de la parcelle à M. Parmier David, au prix de 1 € le mètre carré dans le prolongement de son habitation.

## 14. **Coupe et travaux sylvicoles 2023** – Demande de subvention FEADER - Délibération N°48/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser la deuxième tranche de travaux de renouvellement et de stabilisation des peuplements forestiers à fonction de protection - parcelles 102partie, 103partie, 104partie situées dans le canton forestier « les Cotes, bois du Bourget ».

Ces travaux auront pour objectif de limiter les risques naturels (essentiellement chutes de blocs et glissements de terrain) pouvant concerner le village du Bourget, la route communale d'accès à Amodon ainsi que la RD 215, voie d'accès au village d'Aussois, en contrebas. La vente de bois permettra de financer une partie des travaux dont les montants estimatifs sont les suivants :

- Montant total des dépenses estimées :	160 970 € HT,
• Montant total des recettes estimées (vente de bois) :	33 628 € HT,
• Coût net - recettes (sans subvention) :	127 342 € HT,
dépenses éligibles plafonnées à	125 000 € HT,
• Montant de la subvention sollicitée (80% des dépenses éligibles) :	100 000 € HT,
• Somme totale prévisionnelle à la charge de la commune :	27 342 € HT.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le projet et son budget estimatif, **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, et **SOLLICITE** l'aide pour la réalisation des travaux subventionnables

## 15. **Vente cartouches d'encre obsolètes** - Délibération N°49/2022

**A l'unanimité**, les élus autorisent M. le Maire à revendre les cartouches d'imprimantes obsolètes au prix total TTC de 200 €.

## Divers

- **Appartement des campanules** pour le personnel de la Garderie : Cédric Bermond, Président de l'Association Maison du Tourisme demande si un appartement des Campanules pourrait être mis à disposition de la Maison du Tourisme pour favoriser le recrutement. L'Assemblée valide le principe mais il convient d'en informer la SOGENOR afin de le sortir du linéaire pour l'hiver 2022/2023.

- **Désensablage Plan d'Aval** : Albert Dupré explique le chantier qui sera entrepris par EDF Hydroélectricité pour le désensablage du barrage en Aout 2023.

- **Projet de revalorisation des Portes du Parc de la Vanoise** : deux réunions jeudi 2 et vendredi 3 juin. Alexandra Buisson, Bruno Buisson, Sandrine Moreau et Dominique Ernaga suivent le dossier, assistés de Fanny Teppaz.

- **Chantier Lyon Turin** : restitution de la parcelle non utilisée par TELT pendant la période transitoire de travaux de remise en état. Le Maire explique qu'il refuse que la zone soit plantée d'espèces particulières ou protégées pour des études en écologie.

En revanche, il informe le conseil municipal que conformément au programme de travaux et projets voté en février 2022, il demandera à TELT avec l'accord du conseil municipal une zone de loisirs pour les enfants des villages.

- **Aménagement d'une zone de jeux pour les enfants** : en attendant le projet de restitution des jardins sur la zone des moulins, la commission propose de déplacer la sauterelle du lotissement St Bernard et aménager le terrain de cette aire en herbe dans un premier temps. Cédric Bermond se propose de rencontrer les entreprises et service technique pour faire ces travaux. Il se charge également de recevoir des entreprises pour changer l'aire de jeux de La Norma.

- **Démontage des parcs** : certains élus interrogent M. Le Maire et Bruno Buisson au sujet des parcs agricoles ou chevaux. Le démontage doit normalement être systématique.

- **Information sur le changement de gérance d'Un Air 2 bar** : M. le Maire informe l'Assemblée du changement de gérance d'Un Air 2 Bar. Il s'agit d'un rachat de la société SARL ce qui induit que les conventions continuent de courir avec un avenant pour modifier le nom du gérant. Après discussion, les élus souhaitent que les tables soient disposées différemment pour marquer la séparation entre l'accès à l'aire de jeux ouverte au public et les tables liées à l'activité commerciale.

- **Maison forestière** : M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une proposition de vente de la Maison forestière à un tarif collectivité par l'ONF. Après échanges, les élus ne s'orientent pas vers l'acceptation de la proposition. (*Délibération à prendre ultérieurement*)

- **Mutation** : M. le Maire informe l'Assemblée de la mutation de la Secrétaire Générale, Mme Charvoz au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il indique que cette décision n'est pas si soudaine, qu'il regrette son départ après 13 années de travail et d'investissement qui ont permis de voir sortir les projets d'aujourd'hui. L'Assemblée surprise par cette annonce demande quelques explications sur cette décision.

Mme Charvoz précise que son départ n'est pas lié aux élus ou aux agents, bien au contraire. Elle expose les difficultés rencontrées face à son double statut de Secrétaire Générale et d'habitante de la commune. Cela fait plus de 13 ans qu'elle assume ce poste, les difficultés, les responsabilités et le stress et l'hypocrisie qui vont avec. Les deux dernières années (COVID+retour des compétences stations) et surtout les derniers mois avec la dégradation des relations professionnelles avec la Régie d'Electricité n'ont rien arrangé. L'énergie n'est plus suffisante pour assurer pleinement ses fonctions dans la Commune de Villarodin-Bourget.

Certains élus s'inquiètent et s'interrogent sur le recrutement et la réorganisation à faire vu le contexte actuel peu propice aux recrutements. M. le Maire et Mme Charvoz expliquent qu'il va falloir revoir l'organigramme, étendre le recrutement à divers profils et valider en interne les évolutions ou changements possibles. Plusieurs avis de recrutement devraient sortir pour mi-juin.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Gilles MARGUERON

